



COMMISSION F.M.I.

Réunion du 9 Juillet 2018

Président : C. PRUVOST

Présents : N. DEPAUW - P. MAIGRET

Excusés : N. EVRARD – L. VANHYFTE

➤ Dossier PEROY LES GOMBRIES 1 – COMPIEGNE GENERATION 1

Seniors D5D

Match 54310.2 du 20/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ Dossier AGNETZ FC1 – PRECY RC4

✓ Dysfonctionnement : AGNETZ pas de tablette

✓ Explication : Malgré de nombreuses relances, la tablette n'a jamais été retirée

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ Dossier ORRY LA CHAPELLE AS3 – ORMOY DUVY ET S4

Vétérans D1C

Match 52835.2 du 20/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ Dossier MONTATAIRE ST FC1 – BEAUVAIS PORTUGAIS 1

Coupe de l'Oise U15

Match 67305.1 du 20/05/2018

✓ Dysfonctionnement : Non-respect de la procédure pour MONTATAIRE

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ Dossier AGNETZ FC 1 – BORNEL A4

St LUCIEN D

Match 53203.1 du 10/06/2018

✓ Dysfonctionnement : AGNETZ pas de tablette

✓ Explication : Malgré de nombreuses relances, la tablette n'a jamais été retirée

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier VALOIS MULTIEN ES4 – SENLIS USM4**

Vétérans D1C
Match 52839.1 du 10/06/2018

- ✓ Dysfonctionnement : Impossible de charger les données de Senlis
- ✓ Explication : Souci tablette

➤ **Dossier MULTIEN AS3 – MAREUIL SUR OURCQ AS3**

Vétérans D1C
Match du 10/06/2018

- ✓ Dysfonctionnement : Absence de tablette pour MULTIEN

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier CREIL AFC 2 – CAUFFRY FC 1**

U15 D2C
Match 60563.2 du 10/06/2018

- Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier NOYON FCJ1 – LASSIGNY US1**

U15 D3E
Match 60424.2 du 10/06/2018

- ✓ Dysfonctionnement : Non-respect de la procédure pour NOYON FCJ 1

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier MERU US1 – BEAUVAIS AS1**

U13 A
Match 59118.2 du 10/06/2018

- ✓ Dysfonctionnement : Pas d'accès à la tablette de MERU – Non respect de la procédure

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier ROLLOT AC2 – LEGLANTIERS LC2**

S D6B
Match 54624.2 du 06/06/2018

- Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier ST CREPIN IBOUVILLERS USR3 – SONGEONS SC3**

ST LUCIEN A
Match 53026.2 du 03/06/2018

- Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier BEAUVAIS ASPTT4 – BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS 3**

ST LUCIEN A
Match 53028.2 du 03/06/2018

- Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier LA CHAPELLE ST PIERRE – AGNETZ FC1**

ST LUCIEN D
Match 53215.2 du 03/06/2018

- Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI. Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS US1 – SENLIS USM2**

U15 D1
Match 52138.1 du 03/06/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

*Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.
Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.*

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier BALAGNY US1 – BEAUVAIS AS2**

U15 D2A
Match 60506.1 du 03/06/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier ST LEU D'ESSERENT 1 – BURY OC1**

U15 D3D
Match 60393.1 du 03/06/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

*Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.
Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.*

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS US2 – SILLY LE LONG AS1**

S D2B
Match 53696.2 du 27/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

*Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.
Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.*

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier BORAN FC1 – SACY ST MARTIN FC1**

S D3D
Match 53630.2 du 27/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

*Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.
Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.*

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier MONTLEVEQUE AJ1 – LONGUEIL STE MARIE1**

S D4D
Match 54024.2 du 27/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier NOAILLES CAUVIGNY AS2 – SERIFONTAINE SCC2**

S D5F

Match 54485.2 du 27/05/2018

✓ Dysfonctionnement : Non-respect de la procédure pour SERIFONTAINE

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier MAIGNELAY MONTIGNY – TRICOT OS2**

S D6B

Match 54619.2 du 27/05/2018

✓ Dysfonctionnement : Non-respect de la procédure pour MAIGNELAY

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier AGNETZ FC 1 – DIEUDONNE PUISIEUX 3**

St LUCIEN D

Match 53208.2 du 27/05/2018

✓ Dysfonctionnement : AGNETZ pas de tablette

✓ Explication : Malgré de nombreuses relances, la tablette n'a jamais été retirée

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier NOGENT US2 – ST MAXIMIN US2**

U15 D2C

Match 60565.1 du 27/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier CHANTILLY US2 – SONGEONS FC1**

S D1A

Match 53293.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier CREVECOEUR US2 – BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS 2**

S D6A

Match 54544.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier ST JUST DES MARAIS 3 – CHAUMONT CS4**

ST LUCIEN A

Match 53017.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

➤ **Dossier BORNEL AS4 – AGNETZ 1**

ST LUCIEN D

Match 53203.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier ETOUY US4 – MOUY US2**

Vétérans D1A

Match 52791.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier MONTATAIRE FC4 – LAIGNEVILLE AS3**

Vétérans D2B
Match 52927.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier WAVIGNIES ESC1 – CEMPUIS FC1**

U18 D3A
Match 60680.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier TRACY LE MONT AS1 – RESSONS ST1**

U18 D3E
Match 60764.2 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ BUG informatique

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

➤ **Dossier ALLONNE AS1 – LIANCOURT CLERMONT 1**

U13 A
Match 59111.1 du 13/05/2018

➤ Après étude des pièces au dossier ☞ Pris connaissance

Toutefois, nous rappelons aux clubs de respecter la procédure d'établissement de la FMI.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter notre référent Christophe PRUVOST ☎ 06.84.32.50.58 en cas de dysfonctionnement.

La non application de cette procédure entrainera d'office pour la saison prochaine l'amende prévue au barème « Droits et Amendes »

Prochaine commission : sur convocation

Le Président
Christophe PRUVOST

La Secrétaire
Nathalie DEPAUW